

Du congrès international de Copenhague

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **2 (1910)**

Heft 9

PDF erstellt am: **02.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-382830>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

fait son possible pour obtenir, sans guerre, ce dont on a absolument besoin, et après avoir pris toutes ses précautions pour éviter un échec et pour soutenir efficacement les camarades devant entrer en lutte, eh bien, une fois préparé à ce point et pour peu qu'il y ait quelques chances de succès, on peut se lancer courageusement dans la lutte.

Si, malgré tout, la bataille est perdue, les camarades comprendront qu'elle ne l'a pas été par simple négligence, mais grâce au manque de forces ou de moyens.

Ainsi comprise, même une défaite très sensible peut avoir son utilité en contribuant à une meilleure préparation, en obligeant les travailleurs à mieux s'unir. Ainsi, une défaite n'aura été qu'un mal passager, éveillant la conscience de classe parmi les travailleurs, développant mieux le sentiment de solidarité. Tant douloureuses qu'elles puissent être au premier moment, des défaites de ce genre peuvent devenir un bien, un événement salubre dans l'histoire du mouvement ouvrier.

Il en est un peu autrement des défaites dues aux mouvements lancés au hasard, à la légère, sans préparation ni précaution, basés uniquement sur ce que les initiateurs veulent en tenant aucun compte des moyens disponibles et des forces en présence.

Des défaites de ce genre n'ont pas même la valeur d'une simple expérience, puisqu'on n'a pas soin d'enregistrer les phénomènes auxquels elles sont dues. Ces défaites-là enlèvent aux travailleurs en même temps que le courage de se grouper, l'espoir d'arriver à quoi que ce soit pour améliorer leur sort. Elles rendent les ouvriers ou fanatiques sectaires, égoïstes et individualistes, au point de supprimer toute possibilité d'organisation et d'action commune, ou bien ces défaites produisent des masses d'indifférents sceptiques et soumis plus que jamais au patronat. Ces défaites sont de vrais désastres.

Que les camarades veuillent bien se donner la peine de répondre eux-mêmes à la question si c'est parmi les fédérations centrales ou dans le camp des anarcho-syndicalistes que l'on rencontre le plus de victimes de ces défaites désastreuses, si c'est nous ou nos adversaires qui contribuent davantage à préparer des défaites de ce genre?



Du congrès international de Copenhague.

Le congrès international socialiste et syndical de Copenhague a été une grandiose et digne démonstration de l'harmonie dans le mouvement ouvrier de tous les pays. 23 nations y ont été représentées par 887 délégués; une série de nationalités non représentées avaient envoyé des adresses d'adhésion et considérable était le nombre

des hôtes au même idéal venus de tous les pays. Le siège du congrès, Copenhague, donnait à tous l'occasion d'étudier de plus près le mouvement ouvrier bien affermi du Danemark. L'inauguration du congrès et le cortège public à Søndermarken, ainsi que la clôture à l'hôtel de ville, où le congrès a été salué par des bourgmestres socialistes, ont été des preuves éclatantes des succès remportés par les ouvriers danois sur les domaines de l'organisation et de la politique.

L'ordre du jour du congrès a été tellement chargé qu'on avait grande peine à en venir à bout dans une semaine. Le travail principal dut être fait comme aux congrès antérieurs par les commissions, mais dans une bien plus large mesure encore. C'est là qu'eut lieu la grande lutte oratoire, c'est là qu'on chercha et trouva aussi les compromis; des sous-commissions avaient pour tâche d'amener une entente plus parfaite au sujet des résolutions à soumettre au congrès et de s'occuper de leur rédaction. Les séances plénières ne purent avoir lieu avant le quatrième jour; il fut cependant possible de traiter toutes les questions dans les trois jours suivants. Il est vrai qu'aussi dans les séances plénières on n'était pas toujours d'accord sur tous les points; surtout les questions de la paix et des coopératives donnèrent lieu à de vifs débats; cependant là aussi on s'accorda enfin, de sorte que les membres du congrès se séparèrent dans la meilleure harmonie. Presque toutes les décisions ont été prises à l'unanimité, quelques-unes seulement avec un petit nombre d'abstentions de voix. Une seule question a rencontré une opposition directe: ce fut le différend entre les syndicats austro-tchèques; dans cette question les séparatistes tchèques ne furent soutenus d'aucune part.

Les délibérations au plenum dépendant de la progression des travaux des commissions, les différentes questions ne purent pas être traitées suivant l'ordre du jour. En premier lieu on délibéra sur la question de l'assurance contre le chômage. Ici la commission se divisa en deux partis d'opinion différente. Les camarades autrichiens, français et en partie aussi les camarades anglais défendaient l'assurance publique contre le chômage, et les Anglais voulurent en plus encore savoir reconnu le droit au travail. Les délégués des syndicats allemands et les camarades hollandais demandèrent des subventions de l'Etat pour les syndicats payant à leurs membres des secours de chômage. La proposition soumise au congrès est un compromis entre ces deux tendances. Elle demande une institution de secours générale et obligatoire pour les chômeurs aux frais des propriétaires des moyens de production et sous la seule administration des ouvriers; en outre, des statistiques sur le chômage, l'exécution de

travaux publics en temps de crise pour des salaires reconnus par les syndicats, subvention extraordinaire des caisses de chômage pendant les crises, écartement de toutes les conséquences désavantageuses au point de vue politique pour les chômeurs touchant des secours publics, la création d'offices de placement sauvegardant les intérêts des syndicats, et enfin la réduction légale des heures de travail. Jusqu'à la réalisation de l'assurance générale et obligatoire contre le chômage, assurance soumise au droit public, les pouvoirs publics accorderont des subventions aux institutions de secours de chômage syndicales, sans toutefois toucher à l'autonomie des syndicats. — L'on peut être d'accord avec ce compromis, pour autant qu'il ne mêle pas les demandes de principe avec celles visant un but tout d'abord pratique. Il tient compte des principes de conception du mouvement ouvrier, sans pour cela créer des obstacles au développement pratique de l'assistance des chômeurs par les syndicats et à la subvention publique des institutions de secours de chômage syndicales. — Dans la séance plénière la résolution a été motivée avec succès par le D^r Ad. Braun (Autriche), mais combattue vivement par les délégués anglais qui n'y voyaient aucune reconnaissance du « droit au travail ». Pour cette raison les Anglais se décidèrent pour l'abstention du vote, afin de ne pas être obligés de voter contre la résolution; les délégués français et des Etats-Unis se joignirent aussi à eux. Nous donnons la teneur de cette résolution à la fin de ce rapport.

Le D^r Ellenbogen (Autriche), rapporteur de la cinquième commission, eut à défendre huit (!) résolutions. Elles concernaient l'abolition de la peine de mort, la situation dans la République Argentine, au Japon, en Perse, en Turquie, en Espagne et en Finlande, ainsi que l'unification des partis socialistes dans les pays où existent encore des groupes séparatistes se combattant réciproquement. Toutes ces résolutions ont été acceptées à l'unanimité. Seul entre les délégués des divers groupes des Etats-Unis d'Amérique et ceux de la Bulgarie il y eut divergence de vue au plenum; la majorité du congrès ne les approuva pas. Le désir de l'unification fut si élémentaire que de même aussi la résolution chargeant le Bureau socialiste international à Bruxelles d'offrir son initiative pour l'unification aux partis adversaires dans les différents pays fut vivement acclamée. Espérons que cette démonstration pour l'unification du parti aura aussi l'effet voulu d'empêcher de nouvelles divisions.

La résolution prise par la commission qui eut à discuter la question « paix universelle, désarmement et tribunal arbitral » fut défendue par Ledebour (Allemagne). Un amendement de Vail-

lant et Keir Hardie, recommandant en cas de guerre la grève générale dans les professions s'occupant de la production de matériel de guerre, donna lieu à de vifs débats, parce que les Allemands et les Autrichiens s'y opposaient. Les Anglais et les Français voulurent se prononcer contre la résolution de la commission, et probablement d'autres nations auraient suivi leur exemple. Sur la proposition de Vandervelde (Belgique) le Bureau socialiste international a été chargé d'étudier l'amendement et d'en faire rapport au prochain congrès, sur quoi la résolution a été approuvée à l'unanimité.

La question la plus importante *au point de vue syndical*, et dont avait à s'occuper le congrès, était le *différend entre les syndicats autrichiens et tchèques*. Bien que nos lecteurs connaissent les origines de ce différend, nous en donnons ici encore quelques détails. En Autriche, le parti socialiste est organisé d'après les nationalités et l'autonomie de chaque nation est reconnue. Jusqu'ici un travail d'ensemble des différents partis nationaux a toujours été possible. La nation tchèque avait aussi aux congrès internationaux ses propres délégués. Les Tchèques désiraient voir cet état de choses étendu aussi sur les syndicats, et dans ce but ils fondèrent des syndicats purement tchèques, propagèrent parmi les ouvriers tchèques leur sortie des fédérations de l'empire et interdirent l'envoi des cotisations à Vienne. Les chefs du parti tchèque firent cette déclaration: Les syndicats ont à se soumettre aux conditions d'existence du parti, car le parti a besoin des syndicats et de leurs moyens. Le parti doit se garantir l'influence nécessaire sur les syndicats et disposer de leurs moyens; de même, il ne peut permettre aux syndicats tchèques d'envoyer leur argent à Vienne et de recevoir de là des ordres. Le parti et les syndicats doivent, selon la résolution du congrès de Stuttgart, être liés entre eux aussi intimement que possible. Des syndicats socialistes — veut dire en Bohême: des syndicats tchèques.

Aucune des autres nations approuva cette argumentation tchèque; au contraire, toutes déclarèrent aux Tchèques que la résolution de Stuttgart exigeait en première ligne *l'union* des syndicats de tout un pays, et qu'un mouvement syndical divisé par nationalités était condamné à l'impuissance dans un Etat tel que l'est l'Autriche. Mais ni les paroles les plus pacifiques, ni les exhortations les plus pressantes, non plus les allusions aux conséquences de leur conduite entraînant la disparition des syndicats n'eurent quelque influence sur les Tchèques qui défendaient opiniâtement leur manière de concevoir nationaliste comme étant seule juste et résistèrent même à l'indignation du congrès. Dans

la séance plénière, Plechanoff (Russie) représentait l'opinion de toutes les autres nations, et surtout le vieux vétéran de la cause du parti et des syndicats, Greulich (Suisse), prononça des paroles d'un entraînement si persuasif que le congrès l'applaudit chaudement. Sur cela, les représentants tchèques déclarèrent vouloir continuer à travailler dans la direction leur convenant jusqu'à ce que l'Internationale sera arrivée à se faire une « meilleure opinion ». Avec 222 contre 5 voix (tchèques) la résolution d'unification proposée par la commission (voir la teneur à la fin du rapport) a été acceptée. Malheureusement cette décision ne changera pour ainsi dire en rien la situation en Autriche et en Bohême. Ce que nous avions prédit s'est réalisé: Le différend doit être réglé en Autriche même et sans doute la lutte sera menée prochainement avec assez de rigueur. Seules les fâcheuses conséquences qu'auront à supporter les Tchèques séparatistes eux-mêmes les convaincront de l'insensé de leur manière de procéder.

La discussion sur la *solidarité internationale* à l'occasion de grèves et de lock-outs vint ensuite. Elle avait été occasionnée par les expériences faites par nos camarades suédois pendant la campagne de l'année passée relativement aux secours leur venant de certains pays. Pendant que les organisations sœurs scandinaves et allemandes donnaient de magnifiques exemples de solidarité par leurs secours financiers, l'Angleterre et la France manquaient presque totalement. Surtout l'attitude observée par les Trade-Unions anglaises disposant pourtant de grands fonds, causa un grand déplaisir qu'on ne cachait ni dans la commission, ni au plenum. La cause des Anglais fut plaidée par un camarade du Independent Labour Party, qui ne put cependant faire des déclarations définitives au nom des syndicats. Pour excuser leur attitude il dit que les statuts des syndicats exigeaient une votation générale pour de forts crédits et des subventions extraordinaires et qu'il avait été impossible de procéder à ses votations dans le peu de temps dont ils disposaient; comme autre motif il cita le fait qu'à ce moment-là les chômeurs étaient très nombreux en Angleterre et que dans leur pays il n'existe pas de presse ouvrière quotidienne qui aurait pu donner des renseignements sur la lutte. Tous ces points furent énergiquement repoussés par le rapporteur Huggler (Suisse) et aussi, par Cohen (Allemagne). Cohen déclara que dans beaucoup de métiers les chômeurs étaient à ce moment-là deux fois plus nombreux en Allemagne qu'en Angleterre, et que tout de même les ouvriers allemands avaient fait leur devoir. Les camarades anglais ne firent aucune déclaration engageante à ce sujet. La résolution

y relative et dont nous donnons plus loin la teneur a été acceptée à l'unanimité.

La question de la *législation ouvrière* a déjà figuré maintes fois à l'ordre du jour de congrès internationaux. De nouveaux problèmes ne sont pas à résoudre dans ce domaine; il s'agit principalement d'enregistrer les progrès faits depuis lors, de répéter les demandes connues depuis longtemps et d'exhorter de nouveau les ouvriers de tous les pays à lutter pour de meilleures lois sur la protection ouvrière et des lois sociales en général. Dans ce sens parla le rapporteur Molkenbuhr (Allemagne) au nom de la commission. La résolution proposée par la commission fut acceptée sans débat. Une partie des Anglais vota contre la résolution, parce qu'une proposition de leur délégation tendant à discuter de nouveau la question du chômage n'avait pas été agréée par le congrès. Nous reproduisons plus loin la résolution.

Aussi sans débats furent votées les résolutions se rapportant au *droit d'asile* (motivée par Keir Hardie) et à la *question du Maroc* (motivée par Iglesias).

En dernière ligne fut discutée la *question des coopératives*. Elle figurait comme première à l'ordre du jour, mais par suite de pénibles délibérations au sein de la commission elle fut soumise en dernier lieu au plenum. Deux points de vue opposés causèrent de longues disputes au sein de la commission: l'opinion belge, soutenue par les Hollandais, et l'opinion des délégués de l'Allemagne. Selon la manière de voir belge les coopératives doivent faire partie de l'organisation socialiste. Leurs membres doivent être socialistes et les coopératives doivent soutenir énergiquement le parti socialiste par la propagande, par leurs entreprises et par des subventions en argent. Elles doivent former l'échine économique du parti. Diamétralement opposée à cette manière de voir est celle des Allemands qui demandent pour les coopératives une indépendance absolue du parti, la reconnaissance de leur propre rayon d'action et l'emploi des bénéfices réalisés par les coopératives pour favoriser dans la plus large mesure le développement de la production coopérative pour leur propre compte. Une opinion dissidente, contestant l'importance des coopératives pour la lutte émancipatrice du prolétariat et ne voyant dans les coopératives que des sociétés anonymes de petits gens, fut défendue par les Français, mais ne fut prise en considération par la majorité de la commission déjà pour la seule raison que l'importance toujours croissante des coopératives avait obligé le congrès à s'en occuper. Là aussi une entente ne fut possible que par un compromis, et c'est ainsi que la résolution proposée au plenum fait

ressortir la grande valeur économique et éducatrice des coopératives, reconnaît en elles une arme puissante dans la lutte libératrice du travail et demande la collaboration active des ouvriers faisant partie d'organisations politiques et syndicales à l'œuvre coopérative. Les camarades devraient propager l'esprit socialiste dans les coopératives et travailler à ce que les bénéfices réalisés soient employés à la production coopérative, ainsi qu'à l'éducation, l'instruction et l'assistance des membres. De même les camarades y doivent travailler à ce que les conditions de salaire et de travail des employés soient réglées d'accord avec les syndicats et à ce que ces exploitations coopératives soient organisées d'une façon modèle et les intérêts des syndicats sauvegardés lors de l'achat des marchandises. La résolution laisse aux coopératives de chaque pays de décider sur la mesure dans laquelle elles veulent subventionner directement et de leurs propres moyens le parti et les syndicats, et exprime le vœu d'une union aussi parfaite que faire se peut entre les organisations syndicales, politiques et coopératives, ainsi que d'une organisation systématiquement centralisée des coopératives dans chaque pays.

Dans la séance plénière seulement une partie des délégués anglais protestèrent contre cette résolution, non pas parce qu'elle allait trop loin, mais parce que les coopératives anglaises se trouvaient encore sur un niveau bien plus inférieur à celui des syndicats et parce qu'ils n'attendaient pas trop d'effet de cette résolution d'entente « diplomatique ». Ils ne voulaient rien savoir de ces éternels compromis, par suite desquels nous ne pouvons plus marcher directement vers le but. Un orateur hollandais crut aussi devoir soutenir le système belge comme étant le meilleur et était d'avis qu'une petite coopérative socialiste est bien plus préférable qu'une forte coopérative qui n'attendait le socialisme qu'à la St-Jamais. Le camarade von Elm (Allemagne) lui répliqua que seules de grandes coopératives pouvaient faire quelque chose pour le socialisme. Il faudrait seulement veiller à ce qu'elles se développent dans l'esprit socialiste. Dans aucun cas le parti devrait dépendre financièrement des coopératives. La résolution a été votée contre une faible minorité.

Vienne a été désigné comme siège du prochain congrès (1913). Le congrès international s'est terminé par d'éloquents discours de Molkenbuhr (Allemagne), Hillquitt (Amérique) et Jaurès (France). Le congrès a fait dans ces six jours tout ce qu'un parlement universel polyglotte pouvait faire. Ce n'est qu'avec le plus profond respect qu'on put se séparer des camarades qui avaient fait un travail pénible dans les commis-

sions et fait les plus grands efforts au plenum du congrès et contribué de la sorte avec dévouement à l'entente internationale et à mettre en harmonie ces résolutions. Ce n'est vraiment pas la faute de ces camarades si ces décisions ne satisfont pas tout le monde; ils avaient fait de leur mieux. Les difficultés presque insurmontables d'une entente internationale sur de si grands problèmes, accumulées par les particularités, les tendances de développement et les intérêts variés des nations, en ont été la cause. C'est pour cela que les congrès internationaux devront toujours avoir recours aux compromis et leur valeur consiste dans l'influence morale que peuvent exercer ces décisions sur les nations représentées. Nous ne voulons nullement porter préjudice à cette valeur; au contraire, nous souhaitons sincèrement que les décisions prises à Copenhague soient approuvées et aussi réalisées par toutes les nations représentées. Il faut, pour arriver à cette fin, que les organisations de tous les pays fassent les plus grands efforts. Pour autant que les intérêts syndicaux entrent en considération, les organisations professionnelles internationales et aussi les conférences internationales des centrales nationales déploieront leur activité dans cette direction. Elles établiront des conventions engageantes dont l'exécution sera garantie par les organisations. Ce sera aussi le chemin à suivre par les partis socialistes pour transformer les décisions des congrès internationaux — qui ne sont aujourd'hui que de simples vœux — en résultats effectifs et pratiques.



Mouvement syndical international

Angleterre.

Le congrès des Trade-Unions britanniques.

Il a été tenu à Sheffield.

Le congrès a voté par 1,055,000 voix contre 455,000, et par 1,175,000 contre 256,000, deux résolutions tendant à fondre les Trade-Unions avec les autres organisations ouvrières en vue d'obtenir une plus grande force de résistance contre les patrons.

Les deux motions votées sont les suivantes :

1. Qu'il soit ordonné au comité parlementaire des Trade-Unions d'envoyer une circulaire aux unions affiliées au congrès, en vue de recueillir leurs opinions et suggestions sur la formation possible d'une fédération nationale ou confédération de toutes les industries. Le comité recueillera également l'avis des unions sur la possibilité de déterminer tous les accords industriels à un certain jour de chaque année.

2. Le congrès est d'avis que le système actuel qui sectionne les Trade-Unions ne peut combattre avec succès les empiètements du capitalisme moderne, et tout en reconnaissant l'utilité dans le passé et dans le présent des Trade-Unions sectionnées, il estime que de beaucoup plus grands résultats sont possibles et que la rédemption des classes ouvrières serait hâtée si toutes les unions